



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 82472

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la résorption des zones blanches. Beaucoup trop de territoires n'ont toujours pas un accès optimal au réseau mobile et à l'internet haut débit. Or ces services sont indispensables pour développer toute activité économique ou attirer de nouveaux habitants. Il est donc de la responsabilité du Gouvernement de tout mettre en œuvre pour éviter le décrochage des territoires les plus fragiles, décrochage qui se traduit par des pertes d'activités et d'emplois. Lors des précédentes législatures, conscients de la nécessité de réduire la fracture numérique au sein de nos territoires, plusieurs plans zones blanches avaient été lancés et avaient suscité une véritable prise de conscience. Même si le programme de 2008 a été réalisé à hauteur d'environ 97 %, il est fondamental de poursuivre les efforts. Il espère que le prochain projet de loi sur le numérique, dont la présentation a malheureusement été repoussée, traduira une réelle volonté politique d'apporter des réponses concrètes aux attentes des concitoyens. Si la France veut continuer de valoriser la diversité et l'attractivité de ses territoires, il est indispensable de mettre un terme à ces zones blanches, véritable anachronisme au XXI^e siècle. Ainsi, il lui demande quelles sont les mesures retenues en la matière dans le projet de loi sur le numérique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82472

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4683

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)